

# Loi de finances pour 2026

**VISIOCONFERENCE - 9h00-13h00**

## Objectifs

Le but est une bonne connaissance ds nouvelles dispositions fiscale contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence

### Public Visé

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal



## Objectifs pédagogiques

Le but est une bonne connaissance ds nouvelles dispositions fiscale contenues dans la loi de finances, la documentation administrative

## Méthodes et moyens pédagogiques

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal

## Parcours pédagogique

FISCALITE PERSONNELLE
IR
CALCUL DE L'IMPOT
Barème avec indexation
Contribution différentielle sur les hauts revenus
REDUCTIONS D'IMPOT
Réduction d'impôt pour les versements à des fonds d'investissement
Réduction d'impôt pour les dons
Acquisition de logements dans le site des Jeux olympiques
CREDITS D'IMPOT
Crédit d'impôt pour services à la personne
CATEGORIES DE L'IR
TRAITEMENTS ET SALAIRES
Prorogation de l'exonération des pourboires
Précisions sur les PER
Précisions sur les « management packages »
Bons de créateur de parts de créateur d'entreprise
Prise en charge frais de déplacement, prorogation des exonérations
Pécule de reconversion des joueurs de rugby
BENEFICES AGRICOLES
Déduction pour épargne de précaution
Provision pour augmentation de la valeur de stocks de vaches laitières et allaitantes
Exonération des indemnités pour abattage d'animaux
Abattement sur les droits de mutation à titre gratuit, entrée en vigueur
GAEC : calcul des limites d'application du réel
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
Crédit d'impôt en faveur des dépenses de remplacement
Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de haute valeur environnementale : prolongement
Crédit d'impôt au titre des dépenses de mécanisation collective
REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS
Option pour le barème
REVENUS FONCIERS
Statut fiscal du bailleur privé : Régime d'amortissement
PLUS-VALUES MOBILIERES
Plus-value placée en report d'imposition lors d'un apport en société
PLUS-VALUES IMMOBILIERES
Prorogation des exonérations pour cessions à des HLM ou à des collectivités locales
Abattement dans les zones tendues et dans les grandes opérations d'urbanisme
FISCALITE PATRIMONIALE
Taxe sur les actifs non affectés à une activité professionnelle des sociétés holdings patrimoniales

**JCC Partenaires - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 1175348147513032001**

Pacte DUTREIL  
CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE (CSG)  
Hausse de la CSG sur des revenus du capital  
FISCALITE DES ENTREPRISES  
FISCALITE DES RESULTATS  
CHAMP D'APPLICATION  
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)  
Transfert d'activité d'une ZRR à une FRR  
CALCUL DU RESULTAT  
Amortissement des fonds commerciaux  
Dépenses destinées à favoriser l'acquisition d'équipements permettant l'utilisation  
d'une énergie décarbonée  
Déduction des charges financières  
Déduction pour achats d'œuvre d'art

PLUS-VALUES  
Petite précision sur les titres de participation  
Entrepreneurs individuels ayant opté pour l'IS

CREDITS D'IMPÔT  
Crédit d'impôt au titre des dépenses facturées par des organismes de recherche et  
de diffusion des connaissances dans le cadre d'un contrat de collaboration de  
recherche  
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'investissement dans les industries vertes  
Crédit d'impôt au titre des dépenses de carburants d'aviation durables  
Crédit d'impôt pour les entreprises de production audiovisuelle  
Crédit d'impôt pour les productions de films étrangers

REGIMES D'IMPOSITION  
Calcul des recettes de meublés (pour l'application du régime des meublés  
professionnels) : Précisions pour les non-résidents

REGIMES PARTICULIERS  
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises  
Précisions apportées à l'imposition minimale mondiale des grandes entreprises  
multinationales

TVA  
Taxe à l'importation des petits colis

TAUX  
Taux réduit  
Equipements destinés à économiser l'énergie  
Livraison d'énergie frigorifique  
Installations d'équipements d'énergie solaire  
Prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers  
Précisions sur les taux réduits sur le logement social  
Prolongation de l'application du taux de 10 % sur les travaux sylvicoles

Déductions  
Facturation électronique (précisions)  
Logiciels de caisse

IMPOTS LOCAUX  
CALCUL DES VALEURS LOCATIVES  
Ajustements de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux  
professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation  
Revalorisations annuelles des Valeurs Locatives des établissements industriels  
Valeur locative des quais des ports  
Valeur locative des locaux professionnels (précisions)

Exonérations  
Exonération de Taxe d'Habitation des gîtes ruraux  
Prorogation des exonérations de Cotisation foncière des entreprises et de taxe  
foncière des jeunes entreprises innovantes  
Exonération de Taxe Foncière de bâtiments ruraux (extension)  
Exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (précisions pour  
les locations meublées)  
Taxe sur les locaux vacants  
Redevance communale des mines

**JCC Partenaires - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 1175348147513032001**

Le maintien de la CVAE  
Cotisation Foncière des Entreprises  
Précision de rédaction de l'article 1447 du CGI  
Précision en cas de cessation d'activité  
TAXES DIVERSES  
Taxe sur les titres de séjour  
Taxes sur les véhicules  
Redevance pour pollution de l'eau  
Taxe sur les conventions d'assurance  
Taxe d'aménagement  
SUPPRESSION D'UN CERTAIN NOMBRE DE « NICHES FISCALES  
ENTREE EN VIGUEUR DES MESURES FISCALES DE LA LOI DE FINANCES

## Qualification Intervenant(e)(s)

Bernard PLAGNET (Professeur émérite à la Faculté de droit de Toulouse et ancien professeur à l'Ecole Nationale des impôts) / Benoît RAYNAUD (correspondant formation : avocat au barreau de Clermont-Ferrand, maître de conférences à l'Université d'Auvergne)

## Méthodes et modalités d'évaluation

Un court questionnaire est soumis aux stagiaires au début et à l'issue de la formation

Un support écrit est mis à disposition des stagiaires

## Modalités d'accessibilité handicap

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;

Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail. Contact : Aurélia Séroussi 01.45.63.76.07 / a.benshlush@jccp-fr.com

## Durée

**4.00** Heures

**0.57** Jour

## Effectif

De 1 à 30 Personnes

## Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**